



## AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

**Objet: Autorisation d'exploitation (classe 3A)**

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°3A/2022/2968/166 du 25 août 2022, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire a autorisé

**à l'Administration Communale de Pétange la modification des condition d'exploitation d'un hall sportif sis à Pétange, rue Pierre Hamer, numéros cadastraux 1384/8658 et 1459/8657.**

L'arrêté ministériel a été déposé au service écologique de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

**Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 1<sup>er</sup> septembre au 12 octobre 2022 inclus).**

Pétange, le 29 août 2022  
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre f.f.,